



N^o réf. - 39 0 71 / MENET/DPES/mtk

Abidjan, le 07 NOV. 2014

Le Directeur de Cabinet Adjoint

à

- Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
Départementaux
- Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissements

Objet : Choix des opérateurs de logiciels de gestion scolaire

En vue de consolider et de fiabiliser le système d'information du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, la DPES a organisé du 08 au 22 octobre 2014 l'opération d'identification, de présentation et d'évaluation des logiciels de gestion scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Le but de cette évaluation est d'identifier les logiciels susceptibles d'aider les établissements secondaires à échanger facilement et rapidement les données avec la plateforme de gestion en ligne.

A l'issue de cette évaluation, neuf (09) prestataires de logiciels dont vous trouverez la liste en annexe ont été jugés aptes à répondre à cet objectif.

Toutefois, je tiens à préciser que leur champ d'action ne concerne en aucun cas les prises de vue pour la production des cartes d'identité scolaire.

Je vous instruis à tenir compte de cette liste dans le choix de vos logiciels de gestion pour une meilleure remontée des données vers la centrale.



Raoul KONE

Raoul KONE



Liste des Prestataires et logiciels agréés pour l'année scolaire 2014- 2015

En vu de faciliter la collecte et les échanges de données Etablissements - DRENET/DDENET – Centrale, la Direction de la Planification de l'Évaluation et des Statistiques (DPES) autorise les prestataires de logiciels de gestion scolaires ci-dessous à collaborer avec les Etablissements secondaires Publics et Privés de Côte d'Ivoire pour l'année scolaire 2014-2015 conformément au courrier ci-joint.

Ce sont par ordre alphabétique :

PRESTATAIRES	LOGICIELS
1- AMI SERVICE	NKRASOFT
2- AZUR INFO	EDUCANET
3- EDEN CORPORATE	E-SCHOOL
4- GTA SERVICES	ESPACE ECOLE
5- INFO TECH	EXPERTPRO
6- IZIBAY	EDUCEA
7- MEDIASOFT LAFAYETTE	STUDENT ONLINE
8- NTC INFORMATIQUE	ICONEEDUC

N.B : Le champ d'action de ces prestataires ne concerne en aucun cas les prises de vue pour la production des Cartes d'Identités Scolaire.



Mamadou FOFANA